

RÈGLEMENT VENDÉE RAID

6 ET 7 JUILLET 2019

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'association « Raid Aventure Pays de Vie » située au Poiré sur Vie organise le Vendée Raid les 6 et 7 juillet 2019 sur le département de la Vendée. La ville accueil de l'organisation sera Saint-Hilaire de Riez (85270).

Le programme 2019 du Vendée Raid sera décomposé en **2 courses entièrement distinctes**, ci-dessous nommées :

- Vendée Raid « **La Finale** » : La finale des championnats de France de Raid multisports
=> Course en Ligne réservée aux équipes qualifiées dans le cadre des manches nationales du calendrier FFTRI.
- Vendée Raid « **L'Open** » : Course au score ouverte à tous.

Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours ou de supprimer certaines sections.

En cas de force majeure, l'association « Raid Aventure Pays de Vie » se réserve le droit d'annuler totalement l'épreuve. Dans ce cas, les conditions de remboursement sont mentionnées ci-après au présent règlement.

ARTICLE 2 : GÉNÉRALITÉS

Chaque concurrent déclare participer au Vendée Raid, se déroulant les 6 et 7 juillet 2019, en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut engendrer.

Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité, il est seul juge de l'opportunité de prendre le départ ou de poursuivre l'épreuve. Il est obligatoire de savoir nager pour participer au Vendée Raid. Par le fait de s'inscrire, le candidat atteste savoir nager 500 mètres en eau vive.

Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement.

En aucun cas, l'organisation ne sera tenue pour responsable des pertes, vols ou dégradations des biens personnels des concurrents, même déposés dans ses locaux.

ARTICLE 3 - ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, vis à vis des bénévoles, des membres de l'organisation et de tous les participants au raid.

Chaque concurrent certifie être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle couvrant sa participation à un raid nature, et renonce à tout recours contre l'organisation en cas de perte, vol, et pour tout accident pouvant lui survenir avant, pendant, et après cette épreuve.

ARTICLE 4 : MÉDICAL

L'organisation enregistrera les inscriptions des équipes répondant aux exigences de la course qu'elles auront choisies (La Finale ou L'Open). Toute équipe en non-conformité sera **enregistrée en liste d'attente**.

Conditions médicales d'inscription :

Vendée Raid « La Finale » : Licence FFTRI en cours de validité,

Vendée Raid « L'Open » : Certificat médical original datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Avec les mentions « de non contre-indication à la pratique du Raid nature multisports en compétition » ou une licence FFTRI en cours de validité.

Le jury peut décider, sur avis médical, de mettre un compétiteur hors course. Chaque concurrent autorise toute personne qualifiée à appliquer, en cas de besoin, le traitement qui s'imposerait sur le plan médical ou chirurgical.

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ

Le non-respect des règles de sécurité ci-dessous entraînera automatiquement la disqualification des équipes impliquées :

- Les équipes doivent suivre obligatoirement les consignes définies par l'organisation. Elles ne sont pas prioritaires sur les autres usagers de la route. Elles doivent respecter scrupuleusement le **CODE DE LA ROUTE** et notamment emprunter la partie droite de la chaussée, respecter les panneaux, les directives des personnels de l'organisation.
- Des signaleurs seront présents aux intersections dangereuses ; les coureurs devront aborder ces zones à risque avec le maximum de prudence et se conformer aux injonctions des signaleurs.
- Pour la progression de nuit, les concurrents doivent obligatoirement être équipés de **gilets réfléchissants et d'éclairage (VTT + Frontale)**, sous peine d'être disqualifiés.
- Les équipes devront porter en permanence, et de manière très visible les plaques VTT fournies par l'organisation.
Pour Le Vendée Raid « La Finale », des chasubles « dossards » seront fournies par l'organisation et devront impérativement être portées visibles durant toute l'épreuve sous peine de disqualification.
Pour Le Vendée Raid « L'Open », un tee-shirt technique pourra vous être fourni lors du retrait des dossards. Si tel est le cas, il devra être porté le jour de la compétition sauf contre-indication spécifiée au briefing par l'organisation.
- Le port du casque est obligatoire pour les concurrents sur le parcours VTT, Run& Bike et Canoë.
- La possession d'un téléphone portable est obligatoire, le numéro doit être communiqué à l'organisation lors de l'inscription. Des numéros d'appel d'urgence seront communiqués aux concurrents sur l'ensemble des cartes fournies.
- Tout accident ou abandon doit être signalé dans les plus brefs délais, par téléphone ou sur le point de contrôle le plus proche.
En cas de force majeure, une équipe peut être autorisée à continuer incomplète, en accord avec l'organisation. Celle-ci sera hors classement.

ARTICLE 6 : DROITS D'IMAGE

Les participants s'engagent à accepter, sans condition, les prises de vues et de son, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire.

De par le fait de s'inscrire, les concurrents "autorisent expressément les organisateurs du Vendée Raid ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires."

ARTICLE 7 : RESPECTS DES CONSIGNES / ATELIERS ET NATURE

Dans chaque atelier, les concurrents devront observer les règles de sécurité, d'équipement et de bon voisinage qui seront rappelées par l'encadrement.

Les participants s'engagent à respecter le cadre naturel ainsi que les autres usagers des lieux traversés, à ne pas couper au travers des zones cultivées ou marquées interdites sur les cartes, ne pas abîmer les clôtures et à ne jeter aucun déchet, emballages ou papier (des poubelles seront mises à disposition à chaque changement d'épreuve).

En cas de non-respect de ces règles, l'équipe sera pénalisée (3 heures au premier rappel à l'ordre), voire disqualifiée en cas de récidives.

ARTICLE 8 – LES EQUIPES / LES ENGAGEMENTS

Les équipes sont composées de la manière suivante :

- Vendée Raid « La Finale » : 3 concurrents,
- Vendée Raid « L'Open » : 2 concurrents

Trois catégories seront représentées, à savoir :

- Equipes Masculines : Composées uniquement d'hommes
- Equipes Mixtes : Composées avec a minima 1 femme
- Equipe Femmes : Composées uniquement de femmes

Les participants seront âgés de 18 ans au minimum, le jour de l'épreuve.

Cette épreuve est ouverte à 100 équipes :

- 50 équipes pour Vendée Raid « La Finale ». QUALIFICATION suite à la participation à une ou plusieurs manches de sélection.

Pour le Vendée Raid « La Finale », les équipes retenues seront informées par la FFTri à l'issue de la dernière manche qualificative (11/12 Mai 2019) de leur possibilité de s'inscrire via le site de la FFTri à l'épreuve.

À la date du 22 juin 2019 (22h00), l'organisation clôturera les inscriptions pour le Vendée Raid « La Finale » au nombre d'équipes ayant un dossier complet à ce jour.

- 75 équipes pour Vendée Raid « L'Open ».

Pour le Vendée Raid « L'Open » une liste d'attente de 15 équipes sera mise en place. Nous vous informerons par mail du statut de votre inscription (liste principale ou d'attente). Si vous êtes sur liste d'attente, un mail vous informera, au plus tard le 30/06/2019, de votre statut définitif sur votre participation au Vendée Raid « L'Open ». Au 30/06/2019, si votre équipe est toujours sur liste d'attente, le remboursement intégral de votre inscription sera effectué sous 1 mois. Les inscriptions seront closes dès que ce quota sera atteint.

Le 23 juin 2019 après la fermeture des inscriptions au Vendée Raid « La Finale », s'il reste des places disponibles pour atteindre le quota de 100 équipes, l'organisation informera par mail les équipes sur liste d'attente de leur participation au Vendée Raid « L'Open ». La validation de l'inscription se fera par une confirmation de l'équipe par mail. Celle-ci devra être reçue au plus tard 48h après avoir reçu l'information par l'organisation.

Les inscriptions seront clôturées dès que le nombre maximum d'équipes inscrites (compris liste d'attente) sera atteint ou au plus tard le 29 juin 2019 pour le Vendée Raid « L'Open ». **Aucune inscription ne sera prise le jour de l'épreuve.**

En cas de désistement 1 mois avant la course, au 9 juin 2019: l'organisation ne remboursera aucun frais d'inscription. Les frais d'inscription seront considérés comme acquis à l'association organisatrice. Pour les désistements survenant 2 mois avant la course, soit avant le 4 mai 2019, 50% des frais d'inscriptions seront remboursés.

Les droits d'inscription s'élèvent :

- Vendée Raid « La Finale » : 95 € par concurrent soit 285 € par équipe
- Vendée Raid « L'Open » : 85 € par concurrent soit 170 € par équipe

L'organisation se réserve le droit de refuser un nom d'équipe qui serait déplacé au regard de l'esprit véhiculé par le raid nature.

L'ensemble des inscriptions se feront en ligne :

- Vendée Raid « La Finale » : Site de la FFtri
- Vendée Raid « L'Open » : Site Vendée Raid

Pour être validée par l'organisation, l'inscription devra être considérée comme complète (ensemble des obligations médicales à jour pour la date de l'épreuve et règlement réalisé).

L'engagement donne droit à la participation du raid + 3 repas (samedi soir repas sur le bivouac, petit déjeuner dimanche matin et dimanche soir repas de clôture) + ravitaillement en course + lot.

ARTICLE 9 : PRINCIPES

PRINCIPE GENERAL VENDEE RAID « La Finale »

La finale des championnats de France de Raid multisports sera une course en ligne avec obligation pour les équipes participantes de valider l'ensemble des postes (balises) par les 3 concurrents de chaque équipe sous peine de pénalités.

L'organisation mettra en place lors de l'épreuve plusieurs points de contrôle obligatoire afin de vérifier les éventuels postes manquants des concurrents.

Accueil des concurrents le vendredi 05 Juillet 2019 en fin de journée :

- À partir de 16h00 et au plus tard avant 20h00 => Retrait des dossards et dépose des VTT à 1h du site d'accueil.
- À partir de 17h00 et jusqu'à 21h00 => Accueil au Camping de Sion, avenue de la Forêt, Sion sur l'océan, 85270 St Hilaire de Riez.
- 21h00 Briefing obligatoire au camping d'accueil – comprenant remise des Raid Book indiquant les portes horaires, détails des sections, emplacements des Stops, Bivouac ainsi que les pénalités encourues.

Le samedi 06 Juillet 2019 :

- 07h30 => Départ en bus des concurrents vers le site de départ.
- 09h00 => Départ du Vendée Raid « La Finale »

Lors de la course :

4 Stops de 30 minutes Obligatoires.

1 Stop bivouac de 4 heures Obligatoires.

Le dimanche 07 Juillet 2019 :

- De 12h00 à 17h00 (porte horaire) => arrivée des équipes
- 18h00 => Remise des récompenses suivie du repas de clôture

PRINCIPE GENERAL DU VENDÉE RAID « L'Open »

Le classement du raid se fera au score pour un temps imposé par l'organisation. Il n'y a qu'une formule pour tous (*experts, aguerris, sportifs réguliers, débutants...*)

Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle représentés par des balises qui doivent être passées obligatoirement par les deux équipiers (double pointage au moyen des deux doigts électroniques).

L'ensemble des poinçons validés (balises) ayant la même valeur (1 point), le classement correspondra à l'équipe **ayant validé le plus de balises / poinçons au cumul des 2 doigts** sur son circuit.

NOTA : Les balises de transitions (départ/arrivée) entre les différentes sections ne sont pas comptabilisées dans ce total. Le temps ne servira qu'à départager les ex-æquo en terme de score.

Pour info et afin de permettre un classement du raid au Score :

- Les équipes de tête devraient parvenir à boucler entre 85 % et 95 % des circuits et cartes proposées – 240 km.
- Les équipes de fin de classement devraient parvenir à boucler entre 35 % et 50 % des circuits et cartes proposées – 120 km.

Le Chronomètre officiel déterminera le temps de pause de chaque équipe.

Le samedi 06 juillet 2019 :

- Accueil des concurrents à partir de 7h00 et avant 08h30 => Accueil Camping de Sion, avenue de la Forêt, Sion sur l'océan, 85270 St Hilaire de Riez.
- 09h30 => Départ en bus des concurrents vers le site de départ.
- 10h30 => Briefing obligatoire sur le site de départ.
- 11h00 => Départ du Vendée Raid « L'Open ».

Lors de la course :

4 Stops de 30 minutes Obligatoires.

1 Stop bivouac de 4 heures Obligatoires.

Le dimanche 07 Juillet 2019 :

- 17h00 (porte horaire) => arrivée des équipes
- 18h00 => Remise des récompenses suivie du repas de clôture

RAID BOOK VENDEE RAID « L'OPEN »

Le détail des spéciales, enchainements, modes de progression, kilométrages, nombre de balises, portes horaires, ravitaillement, etc. sera communiqué par e-mail aux équipes inscrites 4 jours avant le départ de la course à travers un Raid Book. **Attention : chaque équipe devra imprimer et emporter ce Raid Book le jour de la course car celui-ci ne sera pas remis avec les dossards !** Ce Raid Book devra être présenté au retrait des dossards et conservé durant l'ensemble de l'épreuve.

Ce Raid Book contiendra en complément du détail des spéciales un timing « pense bête » indiquant les durées à consacrer à chaque épreuve ainsi qu'une indication sur les horaires de fin sur chaque spéciale. Ces durées et horaires sont donnés à titre indicatif et permettront à toutes les équipes d'arriver dans les temps.

Ce timing ne constitue pas une règle et chaque équipe peut l'adapter en fonction de ses points forts ou points faibles (VTT, CO, etc...) ou de sa stratégie de course (exemple : faire toute une CO puis en shunter totalement une autre après).

ARTICLE 10 – FONDAMENTAUX DU RAID

Sur les épreuves où la séparation n'est pas autorisée, l'équipe doit rester soudée et solidaire pendant toute la durée de l'épreuve. En cas de séparation, seul le temps du dernier sera pris en considération.

Les changements d'équipiers en cours d'épreuve ne sont pas permis.

Le recours à toute aide extérieure enfreignant l'esprit de loyauté qui doit animer ce genre de manifestation (transport en voiture, repérage par des tierces personnes, talkie-walkie...) au même titre que le non-respect des consignes de sécurité, entraîneront la pénalisation, voire la disqualification de l'équipe.

En cas de litige, le Jury composé du Directeur de Course, d'un membre de l'organisation et d'un compétiteur tiré au sort rendra une décision après consultation des différentes parties, décision qui devra être appliquée sans discussion.

L'usage des VTT électriques est interdit.

ARTICLE 11 - CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT

Chronométrage

Le chronométrage se fera par un système de puces électroniques « Chronoraid ». La puce sera prêtée à chaque équipier lors de la remise.

En cas de perte d'une puce électronique, l'équipier devra verser la somme de 60 euros.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

L'organisation récompensera le Classement Général des 2 courses pour les catégories suivantes :

- Classement Général Hommes : 1^{er}, 2^{ème} 3^{ème}
- Classement Général Mixtes : 1^{er}, 2^{ème} 3^{ème}
- Classement Général Femmes : 1^{er}, 2^{ème} 3^{ème}

ARTICLE 12 : LOGISTIQUE ÉQUIPES

GESTION DES TEMPS DE COURSE

Chaque équipe gère sa nourriture, sa boisson, sa progression et ses temps de repos de façon autonome, en tenant compte des heures limites d'arrivée à l'issue de chacune des sections.

Des points de ravitaillement seront mis en place par l'organisation ; ils seront indiqués sur le Raid Book.

LOGISTIQUE BIVOUAC

L'organisation a prévu la réalisation d'un bivouac décentralisé par rapport au site de départ et d'arrivée du raid. Celui-ci se déroulera dans un espace couvert pour l'ensemble des concurrents et des vestiaires avec douches pour tous seront mis à disposition.

Le bivouac est obligatoire sur des emplacements de couchage matérialisés et numérotés dans la salle prévue à cet effet (revêtement « dur » à l'intérieur de la salle).

Toutefois, une logistique devra être mise en place afin que les concurrents retrouvent un minimum de leurs équipements sportifs et matériels sur le bivouac.

Ainsi l'organisation transportera pour chaque concurrent 1 sac de sports (dimension maximum 40 x 40 x 75 cm) entre le site de départ et le bivouac. Idem le lendemain entre le bivouac et l'arrivée. Ce sac devra être fermé et avoir l'autocollant fourni par l'organisation lors du dépôt au véhicule de transfert.

Le dépôt au véhicule de transfert se fera au plus tôt dès retrait de vos dossards et au plus tard le samedi 6 juillet 2019 à 07h00 pour le Vendée Raid « La Finale » et le samedi 6 juillet 2019 à 08h30 pour le Vendée Raid « L'Open ».

Pour le Vendée Raid « L'Open », les VTT devront également être déposés à l'organisation sur le site d'accueil au plus tard à 08h30 le samedi 6 juillet 2019 à 08h30.

Pour le Vendée Raid « La Finale », les VTT auront été déposés au préalable le vendredi 05 juillet 2019 en fin de journée à 1 heure du site d'accueil.

Un ajustement des horaires sera peut-être fait après la finalisation de nos repérages et tests.

Les sacs pourront contenir l'ensemble des éléments qu'il semble nécessaire aux yeux du concurrent pour le bivouac (**affaires de rechange, duvets, mousse ou matelas de sol pour se reposer, nécessaires de réparation, nécessaires de toilettes, alimentation si besoin de compléments - voir ci-dessous -, etc...**)

ALIMENTATION SUR LE SITE DU BIVOUAC

L'organisation fournira 2 repas sur le bivouac à l'ensemble des concurrents. Si des concurrents ressentent le besoin de disposer de compléments alimentaires, ils leur appartient de prévoir dans leurs sacs bivouac ce complément.

ACCOMPAGNATEURS

Le raid est en semi-autonomie. Aucune assistance n'est autorisée.

Toutefois, si des accompagnateurs souhaitent suivre les concurrents tout au long du raid, un programme sera distribué à la remise des dossards permettant à ceux-ci de suivre sur quelques points de contrôle (pas tous) le passage des équipes. Tout ravitaillement sauvage ou assistance technique sera sanctionné immédiatement par une pénalité au jugement du jury de course.

Il n'est pas prévu d'emplacement ou de repas sur le bivouac pour d'éventuels accompagnants. Ceux-ci devront prévoir leurs repas (possibilité de manger avec les équipes) et leur site d'hébergement (camping-car, voiture, hôtel, clair de lune, etc...)

Il en est de même pour la partie hors course : toute aide matérielle non incluse aux sacs de bivouac (type lit de camp ou autres) sera sanctionnée immédiatement par une pénalité au jugement du jury de course.

ARTICLE 13 : HEBERGEMENTS

Pour les concurrents et leurs accompagnateurs, la possibilité de réserver des emplacements ou mobil-home sur le site d'accueil (Camping de Sion, avenue de la Forêt, Sion sur l'océan, 85270 St Hilaire de Riez.) de l'organisation est possible aux tarifs préférentiels ci-dessous :

- Emplacement tente, caravane, ou camping-car : 21€ la nuit (base 2 pers avec électricité)
- Mobil-home family 2 chambres (sur la base de 4 pers) : 50€ la nuit, 100€ 2 nuits ou 150€ 3 nuits
- Mobil-home family 3 chambres (sur la base de 6 pers) : 125€ 2 nuits ou 160€ 3 nuits

Lors de votre réservation au Camping de Sion (02-51-54-34-23), mentionnez votre participation au « Vendée Raid ».

ARTICLE 14 : REPAS DE CLOTURE

L'organisation offrira aux équipes un repas de clôture pour chaque participant au Vendée Raid. Celui-ci sera servi à la suite de la remise des prix qui se fera à partir de 18h.

Le site d'accueil du repas sera situé à proximité du Camping de Sion, base de vie de l'organisation.

La possibilité est offerte lors de l'inscription de réserver des repas complémentaires pour les accompagnateurs au prix de 10 euros par adulte et 5 euros par enfant (-15 ans).

L'inscription au Vendée Raid via les sites « FFTRI » ou « Vendée Raid » en ligne atteste que chaque concurrent a lu et s'engage à respecter ce règlement.